



COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 15 OCTOBRE 2015

Présents : MM. et Mmes DORTE, Maire, BENSOUSSAN, SAMBOURG, DUVAL, CHAMPENOIS, Adjoints, DUDOT, CHISLARD, NALLET, DEPAUL, MARCHAND, PEREIRA, PICHON, PAPA, OURINOVITCH, BOUNET, GABET, HARDELLET, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. JOLY à Mme BENSOUSSAN, Mme BREGERE à M. DORTE, Mme VASSORT à M. OURINOVITCH, Mme DOMAT à M. HARDELLET, Mme LARERE à M. GABET

Absent : Mme TAILLANDIER

Secrétaire de séance : M. SAMBOURG

La séance est ouverte à 20 heures.

Installation de trois nouveaux conseillers municipaux

Suite à la démission de trois conseillers municipaux Mesdames DIVOIRE et GAVOIS - « Liste Pont vers l'Avenir 2014 » et Monsieur ADRIEN - « Liste Démocratique d'Action Communale » et conformément à l'article L.270 du Code Electoral, les nouveaux conseillers municipaux Madame BOUNET, Monsieur OURINOVITCH : « Liste Pont vers l'Avenir 2014 » et Monsieur HARDELLET - « Liste Démocratique d'Action Communale » sont installés.

L'installation des nouveaux élus sera consignée au procès-verbal de cette séance.

Commissions municipales - remplacement de trois conseillers démissionnaires

Suite aux démissions des trois élus, il convient de les remplacer dans les commissions concernées par un même membre de leur liste.

Membres de la commission Jeunesse - Sports- Education - Petite enfance et Affaires scolaires Culture animation communication et Vie associative : Madame BOUNET et Monsieur HARDELLET sont élus à l'unanimité.

Membre des commissions Urbanisme – Patrimoine – Voirie – Travaux - Sécurité et Environnement : Monsieur OURINOVITCH est élu à l'unanimité.

Membres de la commission Handicapé – Aînés – Solidarité – Logement - Action sociale - Cimetière : Madame BOUNET et Monsieur OURINOVITCH sont élus à l'unanimité.

Représentants au Centre Communal d'Action Sociale - remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire

Il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation pour remplacer Madame DIVOIRE, membre démissionnaire par un membre de la même liste « Pont vers l'Avenir 2014 ». Monsieur OURINOVITCH est élu à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 9 Septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Madame BENSOUSSAN rapporte les décisions prises en vertu de la délégation du Maire par le Conseil Municipal (tableau annexé).

MOTION CONTRE LE PROJET DLB

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le dossier soumis à enquête. Le Maire donne lecture du projet de motion soumis au vote du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 contre - 3 abstentions) émet un avis défavorable au dossier d'enquête public d'extension de l'exploitation de la carrière DLB à Pont sur Yonne.

FINANCES

Décision modificative budgétaire Commune

Afin d'ajuster le Budget communal 2015, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention) approuve la décision modificative en Investissement telle que :

Dépenses :	237.000 €
Recettes :	237.000 €

Attribution de subvention exceptionnelle

Dans le cadre des demandes de subventions exceptionnelles, il est proposé au Conseil d'attribuer à la Persévérante Pontoise section cyclisme et à l'Association Le Pont des Muses une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (1 contre - 3 abstentions) décide d'accorder 500 € à la Persévérante Pontoise section cyclisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés (12 voix pour - 4 contre - 6 abstentions) décide de ne pas attribuer à l'Association Le Pont des Muses de subvention exceptionnelle.

Marché de Noël

- Instauration d'un chèque de caution

En raison de la non présence de certains participants au dernier marché de Noël, des emplacements sont restés vides. Afin de pallier à ces désistements de dernière minute, un chèque de caution de 50 € sera demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention) décide de fixer à 50 € le chèque de caution demandé aux participants lors de la réservation de l'emplacement.

- Animation commerciale

Le Marché de Noël aura lieu les 19 et 20 Décembre en centre-ville. A cette occasion, une animation commerciale sur ces deux jours sera organisée avec un animateur de rues. Une participation de 30 € est demandée aux commerçants désireux de s'associer à cette animation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer à 30 € la participation des commerçants qui souhaiteraient s'associer à l'animation du marché de Noël.

URBANISME – PATRIMOINE

Alignement Chemin du Fond du Ravillon

Dans le cadre de l'élargissement du Chemin Rural du Fond du Ravillon et des travaux d'aménagement de celle-ci, il est nécessaire d'empiéter sur 3 parcelles dont 2 appartiennent à des propriétaires privés et 1 au CCAS.

Le dossier étant finalisé auprès du Notaire, le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité acte de l'élargissement de cette voie conformément au plan joint à la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

Cession d'une parcelle de terrain communal située rue Paul Rouif cadastrée AE 1025

Après publicité auprès des agences immobilières de la commune, la commune a reçu deux propositions dont la plus intéressante s'élève à 36 000 € net vendeur sans démolition du hangar. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention) approuve la cession du bien situé Rue Paul Rouif cadastré AE 1025 d'une superficie de 500 m2 au prix de 36 000 € net vendeur avec hangar à Monsieur BELHAJ Hicham par l'intermédiaire de l'Agence du Vieux Pont et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires.

AFFAIRES SOCIALES

Convention avec la CAF relative à la lutte contre l'habitat indigne

La CAF fait de la lutte contre l'habitat non décent dans le parc non conventionné l'un de ses objectifs prioritaires. Le versement de l'allocation logement est dès lors conditionné à la notion de décence.

Dans cette convention, la commune et la CAF s'engagent à lutter conjointement contre le logement non décent par des actions de constat de l'état du logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de signer la convention avec la CAF relative à la lutte contre l'habitat indigne.

Convention avec le Conseil Départemental de mise à disposition de locaux municipaux

Afin de tenir des permanences d'Assistants sociaux en Mairie, une convention doit être passée entre la commune et le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de signer la convention avec le Conseil Départemental pour la mise à disposition de salles municipales dans le cadre de permanences des assistantes sociales.

Aliénation par la SA d'HLM DOMANYS d'un logement : sollicitation de l'accord de la commune

La société DOMANYS souhaite vendre à un de ses locataires son logement, Rue Georges Bizet pour le montant de 81 260 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable à la vente d'un de des logements de la société DOMANYS mais regrette que cette politique engendre une diminution sensible de l'offre locative à Pont-sur-Yonne.

Infos et Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire,

Grégory DORTE